

DÉLIBÉRATION du conseil municipal du jeudi 09 Octobre 2025

Délibération n° 34
DEL 2025/093

OBJET :

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Club Bouliste Graulhetois

Date de convocation : 02 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Le 09 octobre 2025 à 18 heures 30, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. Blaise AZNAR, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Présents : 28

M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - M. SCUGLIA Domenico - Mme CHAFFARD Anaïs - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - Mme PHALIPPOU Martine - M. MAJDOUBI Saïd - Mme BANGI Chantal - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie - M. BACOU Julien - M. ANDRIEU René.

Absents avec pouvoir : 5

Mme BOUTIN Mireille (pouvoir DA COSTA Céu)
M. GRAU Jean-Michel (pouvoir MEHDI Saïd)
Mme BORDES Mélanie (pouvoir POSER Nicolas)
M. DURAND Eric (pouvoir BELOU Florence)
Mme PINEL Vanessa (pouvoir BACOU Julien)

Absents sans pouvoir : Néant.

Secrétaire de séance : Mme LAVIT Michelle.

Résultat du vote : **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Pour : 26

Contre : Néant.

Abstention : Néant.

Ne prend pas part au vote : 7

Mme CHAFFARD Anaïs - Mme BOUTIN Mireille (pouvoir DA COSTA Céu) - M. SERIN Christian - Mme DA COSTA Céu - M. BATAOUI Kamel - Mme BORDES Mélanie (pouvoir POSER Nicolas) - M. POSER Nicolas.

Le Club Bouliste Graulhetois fort de son ancienneté depuis 1969, est une association jouissant d'une solide réputation dans la discipline des boules/pétanque/boules lyonnaises.

Il s'est illustré récemment en accédant à la finale nationale, démontrant le sérieux et le haut niveau de ses compétiteurs.

En plus de ses performances, le club assure une mission éducative importante en s'adressant aux jeunes, notamment via des actions de sensibilisation dans les écoles, contribuant ainsi à transmettre les valeurs du sport, de respect, de fair-play et d'engagement.

Afin de soutenir sa capacité à maintenir ses infrastructures, à financer les déplacements en compétitions, à renouveler ou améliorer le matériel, et à développer ses actions de formation et de jeunesse, il est proposé d'octroyer au Club Bouliste graulhetois une subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- D'APPROUVER le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 500,00 euros à l'association Club Bouliste Graulhetois.
- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : Blaise AZNAR

Le secrétaire de séance : Michelle LAVIT



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Michelle Lavit, the secretary of the session.

Déposée en Préfecture le : 20 OCT. 2025

Publiée le : 20 OCT. 2025